

PRINCIPAUX CONCILES.

Concile de Pavie, 1423, suivant l'indication qui en avoit été faite à Constance. On en fit l'ouverture au mois de Mai; & dès le 22 Juin suivant, il fut transféré à Sienne, où il n'acquit pas beaucoup plus de célébrité. Il fut enfin dissous entièrement le 26 Février 1424, & la grande affaire de la réformation fut renvoyée au concile de Bâle.

Concile de Coppenhague, 1425, pour la réformation des mœurs, extrêmement corrompues par la continuité des guerres.

Concile de Paris, 1429, compté pour le quarante-huitième. On y dressa quarante articles de réglemens, concernant sur-tout les devoirs & les mœurs des ecclésiastiques, des moines & des chanoines réguliers.

Concile de Nantes, 1431. On y proscrivit un abus aussi indécent qu'insensé, & qui consistoit à surprendre le lendemain de Pâques les clercs paresseux dans leurs lits, à les promener par les rues dans l'état où on les avoit surpris, & à les porter de même dans l'église, où on les inondoit d'eau bénite.

CONCILE DE BASLE, XVIII.^{me} GÉNÉRAL, depuis le 25 Juillet 1431 jusqu'au mois de Mai 1443. Il y eut quarante-cinq sessions; après quoi, en se séparant, les Peres déclarerent encore que le concile n'étoit pas dissous, mais qu'il se continueroit à Lyon, ou à Lausanne. En effet, il y eut encore quelque simulacre de concile, dans cette dernière ville. Il est difficile de spécifier au juste, sur-tout dans des Tables, les bons & les mauvais momens de ce concile, qui varient beaucoup. Il fut en liaison, il rompit, il se réconcilia avec le Pape, puis le déposa, & mit en sa place le duc Amédée de Savoie, qu'il nomma Félix V. On y fit néanmoins plusieurs bons réglemens de discipline, qui lui concilièrent constamment la bienveillance des princes, tandis même qu'ils blâmoient les excès où il se portoit contre le Pape Eugene IV. Ce Pontife l'ayant enfin emporté sur les Peres de Bâle dans l'estime & la confiance des